



# Escale céramique, « l'été des potiers » sur le port de Vannes (Quai Éric Tabarly)

**Mercredi 5 et Jeudi 6 août 2020**

Installation à partir de 7 h30 jusqu'à 10h00  
« Ouverture » de 10h à 19h



[https://www.facebook.com/l.ete  
.des.potiers.Vannes/](https://www.facebook.com/l.ete.des.potiers.Vannes/)

## Contacts :

**Olivier Ruaud** 02 97 74 76 77 / 06 15 23 42 04  
**Marie-Laure Bretel** 02 97 54 05 12 / 07 83 54 15 95  
**Claire Albrecht** 06.21.49.04.09

## Stand

Trente six potiers, environ **10 /12 m<sup>2</sup> par stand**

Venir avec son matériel d'exposition (les caisses et emballages ne devront pas être apparents).

Chaque participant se doit d'avoir ses **justificatifs professionnels sur lui** (assurance + justificatif pro)

## Animations

Un atelier terre + autre... **si vous avez des idées**, n'hésitez pas à nous en parler...

## Gardiennage/ Sécurité

Il sera assuré par deux gardes avec chiens pendant la nuit du 5 au 6, cependant les stands devront être **correctement bâchés** (risque de vent), et les **céramiques non apparentes** afin d'éviter de donner envie !

Malgré tout, l'association décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou perte.

## Restauration

Nous offrirons le **petit déjeuner** du mercredi et du jeudi matin (thé, café toute la journée)

Un apéro aura lieu lors du **vernissage de l'expo** à thème, mercredi 5 à 12h30.

Nous vous laissons le soin de vous organiser pour les repas des midis et du soir.

## Exposition à thème

**Nous rappelons qu'une des conditions d'expositions est d'amener une pièce pour l'exposition thématique dont nous vous communiquerons le thème prochainement.**

Prix de la ville : pour un montant total de 500 €.

Prix du public : bons d'achat de nos partenaires.

## Coup de Main

Lors du montage et du démontage nous vous sollicitons pour **nous aider** à mettre en place les barrières de sécurité et autres petites choses qui participent à la réussite de la manifestation.

**Votre règlement ne sera pas restitué en cas d'annulation de votre part après le 1<sup>er</sup> juin 2020 ou de décision par les pouvoirs publics d'annulation du marché pour causes de forces majeures.**

# L'été des potiers Vannes 2020 – Inscription

**Avez-vous déjà participé à l'escale de Vannes ?** oui / non      **Années ?**.....

Nom de votre Atelier.....

Nom Prénom .....

Adresse .....

Téléphone ..... Portable.....

Courriel (à écrire très lisiblement) : .....

Nom page facebook.....

N° de registre des métiers/ maison des artistes: .....

N° SIRET : ..... N° URSSAF : .....

Membre d'Atelier d'Art de France : oui / non      Membre d'Argile Bretagne : oui / non

Spécialité: décrivez en quelques mots votre production.....

.....

.....

**Êtes-vous d'accord pour donner un lot / création pour remercier les bénévoles ?** Oui / Non

Joindre obligatoirement par MAIL : [terredexpression.vannes@gmail.com](mailto:terredexpression.vannes@gmail.com)

Toutes vos photos devront être nommées ainsi Nom-Prénoms.jpeg

- 3 photos couleurs (de bonne qualité) récentes de votre production
- 1 photo de stand
- 1 photo de vous avec une pièce en couleur
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle 2020 couvrant les risques sur les marchés
- 1 document justifiant de mon inscription en tant que professionnel en 2020 (dernier relevé RSI ou Maison des Artistes 2020) Les auto-entrepreneurs doivent exercer à titre principal et être déclarés au répertoire des métiers et fournir en plus du relevé RSI une attestation d'inscription au répertoire des métiers.

- 1 chèque de 100 € à l'ordre de « terre d'expression » **sera à envoyer après acceptation** de votre dossier pour confirmer votre participation.

A poster à Marie-Laure Bretel – Terre d'expression **134 avenue du 4 août 1944, 56000 Vannes**

*J'accepte le règlement intérieur du marché (cf. page 1)*

A....., le ...../ ...../ .....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

**Le dossier est à renvoyer par mail à**

**l'adresse [terredexpression.vannes@gmail.com](mailto:terredexpression.vannes@gmail.com) avant le 10 mars**

Réponse de notre part fin mars.